

Rhétorique et argumentation dans les traités d'équitation du XVIII^e siècle par Corinne DELHAY, université de Strasbourg.

In Les Ecuries royales du XVI^e siècle au XVIII^e siècle, sous la direction de Daniel Roche, Association pour l'académie d'art équestre de Versailles, 1998, p. 213-233.

Alors que, sous l'influence des maîtres italiens, l'art de l'équitation se développe en France dès la fin du XVI^e siècle, il faut attendre le début du XVIII^e siècle pour voir fleurir, à la suite de La Guérinière, toute une littérature raisonnée de traités d'équitation. Pendant plus d'un siècle, les grands maîtres des académies équestres ont peu ou pas du tout écrit, et c'est en particulier le cas pour les maîtres de l'École de Versailles dont nous n'avons qu'un témoignage indirect de l'enseignement qu'ils ont pu dispenser à leurs élèves. Sans doute la riche littérature équestre du XVIII^e siècle est-elle l'héritière de cette tradition trop méconnue.

Le lecteur moderne est frappé de l'unité rhétorique qu'offrent les traités d'équitation du XVIII^e siècle. On sait quelle est la place de l'équitation savante dans l'éducation de la noblesse, une noblesse qui se veut de plus en plus cultivée. On ne s'étonnera pas de voir la rhétorique mise au service de « l'Art de monter à cheval », un art que Garsault considère comme « un des plus nobles » des arts libéraux.

On peut parler de rhétorique dès lors qu'un discours - au sens de texte organisé – est fait pour persuader en recourant à des moyens aussi bien rationnels qu'affectifs : *ut doceat, ut moveat, ut delectet*, dit Quintilien (II, 5, 2). C'est à cette rhétorique persuasive, à la science du *bene dicendi* que nous nous attacherons. Nous essaierons de déterminer le genre oratoire auquel appartiennent les traités que nous étudions, et de cerner, à travers les marques textuelles, les partenaires de l'échange rhétorique. Enfin, nous tenterons de montrer que non seulement ces traités fonctionnent selon les modalités de la rhétorique ancienne, mais encore se constituent en réservoir d'arguments pour toute une littérature spécialisée à venir.

Appartenance à un genre oratoire

On sait que l'on distingue dans la rhétorique ancienne trois sortes de genres de discours ou d'éloquence :

- le discours judiciaire, qui a pour but d'accuser ou de défendre et qui a pour valeur le « juste »,
- le discours épideictique, qui cherche à faire l'éloge de ce dont il parle, avec comme critère la notion de « beau »,
- le discours délibératif, qui cherche à conseiller l'auditoire en ayant comme guide la notion d' « utile ».

Il serait artificiel de vouloir retrouver ces catégories à l'état pur dans nos traités, mais nous pouvons au moins distinguer ces trois aspects à des degrés divers à travers trois formes de discours que nous appellerons *discours polémique*, *discours épideictique* et *discours didactique*.

DISCOURS DIDACTIQUE - C'est à cette catégorie qu'appartiennent essentiellement nos traités. Comme nous le reverrons dans la section suivante, nos auteurs ambitionnent d'être utiles à leurs lecteurs. L'« utile » auquel se réfèrent les auteurs des traités s'inscrit dans le cadre d'un discours didactique. On retrouve ici le *docere* de la rhétorique ancienne, en particulier le *docere* de l'*Art Poétique* d'Horace repris dans une grande majorité des préfaces classiques et résumé dans la formule « joindre l'utile et l'agréable ».

exemple 1 : baron de Sind, 1766, préface

L'envie de me rendre utile, m'a fait naître l'idée de ce petit Livre, que tout le monde pourra se procurer à peu de frais.

exemple 2 : Dupaty de Clam, 1769, préface

J'écris sans vouloir blâmer personne, sans prétendre être approuvé de tout le monde, & avec l'unique desir d'être utile.

Par cette formule, dont on appréciera le rythme ternaire, mais aussi l'antithèse des prépositions « sans » et « avec », Dupaty inscrit explicitement son discours dans le genre délibératif, par opposition aux deux autres, ce que souligne encore le chiasme syntaxique et la clausule sur le groupe à l'infinitif « être utile ».

On peut mettre au jour une véritable mise en abyme des « utilités ».

1. Le cheval est utile à l'homme

exemple 3: Montfaucon de Rogles, préface

L'utilité des Chevaux est trop généralement reconnue pour que j'entreprenne de faire ici leur éloge : l'usage continuel que l'on en fait, prouve assez le besoin que nous en avons.

2. L'art équestre est utile à l'homme pour se bien servir de son cheval

La Guérinière utilise la figure de la prétérition, figure qui consiste à dire qu'on ne fera pas ce qu'on est en train de faire, pour qualifier l'équitation académique d'art le plus noble et le plus utile. On peut considérer cet argument comme un des « lieux communs » du discours équestre. Comme nous l'avons vu, Garsault emploie quasiment la même expression.

exemple 4: La Guérinière, préface

Je ne ferai point ici, à l'exemple de plusieurs Auteurs, l'éloge d'un exercice, qui de tout tems a passé pour le plus noble & le plus utile.

3. La théorie, donc les traités d'équitation, est utile à l'homme de cheval pour bien pénétrer les arcanes de cet art difficile, et espérer atteindre la perfection. On peut considérer ce point comme particulièrement crucial, au sens plein du terme, puisque nous voyons qu'il est le point de rencontre du discours didactique, du discours polémique et du discours épideictique. Nous y reviendrons donc.

exemple 5: La Guérinière, II, 1

Toutes les Sciences & tous les Arts ont des principes & des regles, par le moyen desquelles on fait des découvertes qui conduisent à leur perfection. La Cavalerie en le seul Art pour lequel il semble qu'on n'ait besoin que de pratique : cependant la pratique dépourvûe de vrais principes, n'est autre chose qu'une routine, dont tout le fruit est une exécution forcée & incertaine, & un faux brillant qui ébloüit les demi-connoisseurs, surpris souvent par la [p.215] gentillesse du Cheval, plutôt que par le mérite de celui qui le monte. De-là vient le petit nombre de Chevaux

bien dressés, & le peu de capacité qu'on voit présentement dans la plûpart de ceux qui se disent homme de cheval.

Cette disette de principes, fait que les Eleves ne sont point en état de discerner les défauts d'avec les perfections. Ils n'ont d'autre ressource que l'imitation ; & malheureusement, il est bien plus facile de tourner à la fausse pratique, que d'acquérir la bonne. [...]

Le sentiment de ceux qui comptent pour rien la théorie dans l'Art de monter à cheval, ne m'empêchera point de soutenir, que c'est une des choses les plus nécessaires pour atteindre la perfection. Sans cette théorie la pratique est toujours incertaine. Je conviens que dans un exercice, où le corps à (sic) tant de part, la pratique doit être inséparable de la théorie, puisqu'elle nous fait découvrir la nature, l'inclination & les forces du Cheval ; & par ce moyen on déterre sa ressource & sa gentillesse, ensevelies, pour ainsi-dire, dans l'engourdissement de ses membres. Mais pour parvenir à l'excellence de cet Art, il faut nécessairement être préparé sur les difficultés de cette pratique par une théorie claire & solide. La théorie nous enseigne à travailler sur de bons principes : & ces principes, au lieu de s'opposer à la nature, doivent servir à la perfectionner par le secours de l'Art.

La pratique nous donne la facilité de mettre à exécution ce que la théorie nous enseigne ; & pour acquérir cette facilité, il faut aimer les Chevaux; être vigoureux & hardi; & avoir beaucoup de patience. Ce sont-là les principales qualités qui font le véritable Homme de cheval.

Discours épидictique

Ce sentiment d'utilité qu'affirment d'emblée les auteurs de nos traités vient de l'absence cruellement ressentie de documents écrits par les grands « Maitres de l'Art » qui les ont précédés. Sans doute peut-on considérer que les maîtres de l'École de Versailles sont inclus dans ce propos.

exemple 6: Dupaty, 1769, Épitre dédicatoire à M. le comte de la Cheze, p. V

L'étude de l'Equitation est d'autant plus difficile, que nous avons été obligés jusqu'ici de recueillir, comme à la volée, les Leçons des Maîtres. Les meilleurs n'ont point écrit : les Anciens se sont perdus dans un labyrinthe de mots : presque tous ont fait consister l'Art dans une suite de pratiques & d'usages. Ils se sont peu appliqués à expliquer les principes, à les rendre clairs & incontestables. J'ai donc cherché les principes indépendamment de la pratique, de cette méthode dans laquelle la mode influe toujours beaucoup. J'ai tâché de rassembler les bonnes loix de l'Equitation, ces loix fondamentales si strictement observées dans les Manéges Royaux.

Tous les traités contiennent à titre de lieu commun, de point de passage quasi obligé, un hommage aux prédécesseurs, hommage qui relève du genre épидictique. On voit ainsi se mettre en place une sorte d'histoire des modèles. Bourgelat nous propose une véritable histoire des traités d'équitation de Frederico Grisonne à Pluvinel, en passant par Pignatelli et La Broue, et va même jusqu'à se recommander, dans son ouvrage intitulé *Le Nouveau Newcastle ou nouveau Traité de cavalerie*, d'un auteur dont il ne reprend quasiment aucun principe et dont il dénonce par ailleurs le manque de clarté¹.

exemple 7: Bourgelat, 1771, préface

La solidité de ces principes [ceux de Newcastle] nous ouvrit une route plus sûre, plus facile & plus courte, que toutes celles qui nous avoient été frayées : aussi ses préceptes furent-ils [p.216]

généralement adoptés, malgré le peu d'ordre, le peu de netteté, & la confusion qui régnoient dans ses écrits.

La Guérinière, quant à lui, rend un hommage appuyé à son maître Vendeuilⁱⁱ, et à travers lui à d'autres grands écuyers de l'École de Versailles comme Duplessis et La Vallée.

exemple 8a : La Guérinière, préface

Mais qu'il me soit permis, par un mouvement de juste reconnaissance, de joindre mon suffrage à celui des personnes qui, avec connoissance de cause, ont loué M. de Vendeuil mon illustre Maître. Cet hommage particulier que je dois à qui je dois tout, n'altère en rien l'estime que j'ai pour des personnes qui courent la même carrière. M. de Vendeuil est un reste précieux de ces Hommes illustres qui l'ont précédé, & dont la mémoire sera toujours chère à quiconque suivra leurs traces. M. de Vendeuil a sù joindre la grace & la justesse de M. du Plessis, à la brillante exécution de M. de la Vallée ; personnage dont le nom & la réputation subsisteront autant que l'exercice durera.

exemple 8b: La Guérinière, 11,1

Nos grands Maîtres de l'Art [Messieurs du Plessis et de la Vallée frères], qui ont fait tant de bruit dans les tems heureux de la Cavalerie, & dont on regrette encore la perte aujourd'hui, ne nous ont point laissé de règles pour nous conduire dans ce qu'ils avoient acquis par une application sans relâche, secondée par d'heureuses dispositions, entretenue par l'émulation de toute la Noblesse, & animée par la vûe d'une récompense inséparable du vrai mérite.

Comme il est difficile d'atteindre le degré de perfection où ils ont poussé la Cavalerie, c'est moins à notre nonchalance qu'on doit attribuer la décadence d'un si noble exercice, qu'au peu de modèles qui nous restent.

Privés de ces avantages, nous ne pouvons chercher la vérité que dans les principes de ceux qui nous ont laissé par écrit le fruit de leurs travaux & de leurs lumières. Parmi un assez grand nombre d'Auteurs, nous n'en avons, suivant le sentiment unanime de tous les connoisseurs, que deux dont les ouvrages soient estimés, qui sont M. de la Broue, & M. le duc de Newcastle.

Nous avons, à travers ces différents traités, un reflet de l'équitation académique française dans laquelle l'École de Versailles joue sans nul doute un rôle fondateur : La Guérinière, élève des écuyers de Versailles, Vendeuil, Duplessis et La Vallée, Gaspard de Saunier, élève des écuyers de Versailles et fils de Jean de Saunier, hippiatre à la même écurie, Dupaty de Clam, élève de La Pleignière, gendre de Pierre des Brosses de la Guérinière qui dirigea pendant trente-trois ans (1728-1761) l'académie de Caen, et qui n'est autre que le frère de François Robichon de la Guérinière, enfin Montfaucon de Rogles, lui-même écuyer ordinaire de la Petite Écurie du roi, qui évoque ses maitres, MM. de Salvère et de Lubersac, qui figurent parmi les grands écuyers de Versailles, même si on peut considérer le dernier comme un des fondateurs lointains d'une autre grande école, l'École militaire.

On s'attend également à voir le genre épideictique utilisé dans nos traités pour célébrer le cheval. Beaucoup d'auteurs utilisent la figure de la prétérition pour se dispenser de faire l'éloge de ce noble animal. Bien qu'il ne se situe pas dans le discours préfaciel, on ne peut cependant manquer de signaler un très beau passage dans lequel Dupaty de Clam célèbre avec tout le lyrisme propre au genre épideictique la beauté de cet animal. On voit trop souvent en Dupaty un auteur ennuyeux, empêtré dans ses démonstrations scientifiques. Il convient de rendre hommage à cet

« amateur » des chevaux qui ici recourt à la figure de l'hypotypose pour donner à voir à son lecteur la beauté du cheval en liberté.

[p.218] exemple 9 : Dupaty de Clam, 1776, p. 88-89

Les animaux ont une beauté analogue à leur structure : la beauté du taureau ne ressemble en rien à celle du lion. Sans contredit le cheval est celui de tous dont les formes sont les plus belles, les contours les mieux arrondis, & l'ensemble le plus flatteur à l'œil. Si les hommes eussent consulté l'agrément d'un beau cheval, & son air noble & pacifique en même temps, ils n'eussent pas balancé à lui donner la prééminence sur la majesté terrible du lion. Cet animal n'a rien de séduisant dans sa forme; tout indique la pesanteur. Le cheval au contraire, élégamment formé, semble voler & s'échapper comme une nuée légère. Ces animaux si différents ont tous deux leurs beautés.

Le cheval doit la sienne à la perfection des proportions bien établies entre ses membres, au passage insensible de leurs formes adoucies les unes dans les autres, à l'arrondissement de ses muscles bien détachés & assez sensibles pour être distingués. C'est pour cela qu'un cheval maigre plaît moins, & qu'il n'est connu que des gens instruits. Le vrai Connoisseur le juge par son ensemble ; & il présume que dans l'état d'embonpoint, les formes détaillées feront d'accord avec la belle proportion.

La fierté du regard du cheval, la légèreté de sa course, les attitudes nobles & fieres sous lesquelles il se presente, sont encore des beautés. On estime sur-tout ce feu dans les yeux, & cette ardeur pour la course, qui embellit l'animal en animant tous ses membres. La souplesse de ses mouvements & l'adresse de ses jambes contribuent singulièrement à sa beauté.

C'est dans les plaines verdoyantes qu'il est satisfaisant de voir un jeune coursier bondir avec gaieté. C'est là qu'abandonné à la Nature, il s'embellit lui-même en se livrant à l'ardeur qui le transporte. C'est au milieu des haras, que le cheval se montre dans toute sa parure naturelle, lorsque près de la cavale, il s'empresse à l'envi de lui faire remarquer la beauté de son corsage, la noblesse de son port, & la souplesse de ses jarrets. C'est dans la Nature, comme dans le meilleur livre, que nous devons aller prendre cette idée du beau, bien rétrécie dans nos villes & dans nos pompes publiques. C'est là que nous devons chercher les traits qui le forment. Tout le monde le sent, est pénétré, enthousiasmé à sa vue : mais qui peut le définir & le fixer ? Le goût, le goût seul nous dicte des règles auxquelles nous nous soumettons par le plaisir qu'elles nous causent.

Ce texte est fortement influencé par le célèbre chapitre « Cheval » de l'*Histoire naturelle* de Buffon, chapitre évoqué également par le rédacteur de l'article « Cheval » de l'*Encyclopédie* de Diderot. Il en reprend les analogies (comparaison au lion et au bœuf/taureau), et surtout, mais de façon assez paradoxale chez un défenseur du dressage le plus abouti, un éloge de la beauté en liberté : ainsi se trouvent réconciliées Nature et Culture.

Le cadre choisi par Dupaty pour peindre sa description (« les plaines verdoyantes ») rappelle les « prairies immenses où [les chevaux] cueillent les productions nouvelles d'un printemps toujours nouveau ».

exemple 10a : Buffon, [1749] 1804, p. 9

La Nature est plus belle que l'art, et dans un être animé la liberté des mouvemens fait la belle Nature ; voyez ces chevaux qui se sont multipliés dans les contrées de l'Amérique espagnole, et qui vivent en chevaux libres ; leur démarche, leur course, leurs sauts, ne sont ni gênés, ni mesurés ; fiers de leur indépendance, ils fuient la présence de l'homme, ils dédaignent ses soins ; ils cherchent et trouvent eux-mêmes la nourriture qui leur convient ; ils errent, ils bondissent en liberté dans des prairies immenses, où ils cueillent les productions nouvelles d'un printemps

toujours nouveau : sans habitation fixe, sans autre abri que celui d'un ciel serein, ils respirent un air plus pur que celui de ces palais voûtés où nous les renfermons [p.219] en pressant les espaces qu'ils doivent occuper ; aussi ces chevaux sauvages sont-ils beaucoup plus forts, plus légers, plus nerveux que la plupart des chevaux domestiques ; ils ont ce que donne la Nature, la force et la noblesse; les autres n'ont que ce que l'art peut donner, l'adresse et l'agrément.

exemple 10b : Buffon, [1749] 1804, p. 27

Le Cheval est de tous les animaux celui qui, avec une grande taille, a le plus de proportion et d'élégance dans les parties de son corps ; car en lui comparant les animaux qui sont immédiatement au-dessus ou en dessous, on verra que l'âne est mal fait, que le lion a la tête trop grosse, que le bœuf a les jambes trop minces et trop courtes pour la grosseur de son corps, que le chameau est difforme, et que les plus gros animaux, le rhinocéros et l'éléphant, ne sont, pour ainsi dire, que des masses informes, etc.

Discours polémique

Enfin, aucun texte n'est dénué d'au moins quelques passages polémiques qui le rattachent lointainement à l'éloquence judiciaire. On peut discerner plusieurs sujets qui donnent matière à polémique. Nos traités se font d'abord l'écho d'un véritable débat sur l'utilité de la théorie par rapport à la pratique. Le discours préfaciel, relégué souvent dans le texte même du traité, tend à justifier l'existence même du traité.

S'il est un auteur dont on ne puisse sous-estimer les qualités du style, c'est bien Bourgelat. Voyez comment, dans ce passage, il se met lui-même en scène à travers la figure de l'interrogation, et entraîne irrésistiblement l'adhésion du lecteur à son propos.

exemple 11: Bourgelat, 1771, préface

Je sais qu'un faux préjugé détermine aujourd'hui le jugement de la plupart de ceux qui s'arrogent le titre de connoisseurs; je sais qu'ils s'imaginent que la pratique seule peut conduire à la perfection, & qu'en argumentant de ce système déplorable, ils rejettent loin d'eux & le Livre & l'Auteur : mais l'Equitation est un Art ; tout Art suppose des principes, parce que le vrai & le beau ne sauroient dépendre du hazard : ainsi la théorie est absolument nécessaire. Qu'espérer en effet d'un homme qui n'est conduit que par une pratique longue, & qui ne peut être qu'incertaine ? Incapable de rendre raison de ce qu'il fait, il lui sera impossible d'éclairer mon esprit & de me communiquer ce qu'il croit savoir. A quel titre le regarderois-je donc comme un Maître? Au contraire, quel fruit ne retirerois-je pas des leçons de celui à qui la théorie donne le moyen de connoître & de sentir les effets de ses moindres mouvements, & qui peut me développer des règles que l'exécution & l'usage le plus constant ne m'enseigneront jamais ?

J'avoue cependant que l'Equitation demande un travail réel. Je conviens que dans tous les exercices qui dépendent du mécanisme du corps, l'habitude & la pratique continuelle menent loin; mais si la théorie n'est le fondement sur lequel on étaie & l'on appuie ce mécanisme du corps, on ne peut manquer de s'égarer.

La polémique peut également s'instaurer entre tenants de théories ou de systèmes opposés. La Guérinière, par exemple, se refuse à débattre avec des gens qu'il considère dans l'erreur, comme en témoignent les présupposés qui sous-tendent son discours.

exemple 12: La Guérinière, II, 1

La difficulté d'acquérir ces qualités, & le tems considérable qu'il faut pour se perfectionner dans cet exercice, fait dire à plusieurs personnes, qui affectent un air de capacité, que le manège ne vaut rien, qu'il use & ruine le Chevaux, & qu'il ne sert qu'à leur apprendre à [p. 220] sauter & à danser, ce qui par conséquent les rend inutiles pour l'usage ordinaire. Ce faux préjugé est cause, qu'une infinité de gens négligent un si noble & si utile exercice, dont tout le but est d'assouplir les chevaux, de les rendre doux & obéissans, & de les asseoir sur les hanches, sans quoi un cheval, soit de guerre, soit de chasse, ou d'école, ne peut être agréable dans ses mouvemens, ni commode pour le Cavalier : ainsi la décision de ceux qui tiennent un pareil langage, étant sans fondement, il seroit inutile de combattre des opinions qui se détruisent suffisamment d'elles-mêmes.

Chez certains auteurs, la tendance éristique domine. Ainsi, Dupaty de Clam ne craint pas de recourir à l'argument *ad personam* pour disqualifier son adversaire. Outre la métaphore des corbeaux, le texte abonde en expressions négatives (modalités axiologiquement négatives) qui déprécient ses contradicteurs éventuels.

exemple 13: Dupaty de Clam, 1771, préface

Si je suis dans l'intention de recevoir avec reconnaissance les conseils des gens instruits, je méprise d'avance & je dédaigne les croassemens inquiets de ces demi-savants qui ont la fatuité de se croire habile pour avoir été quelques mois dans une école ; qui, ne pouvant rien produire de bon, se font un mérite de trouver tout mauvais, jaloux de leur ignorance & inutiles à leur Art.

Mottin de La Balme, quant à lui, se livre à une attaque en règle de la notion de « sentiment » dont il démontre qu'elle ne sert qu'à masquer une ignorance profonde tout en empêchant de véritables progrès chez les élèves.

exemple 14: Mottin de La Balme, 1773, préface

(p. XX) : *A l'égard de ceux qui disent que l'Equitation est une chose de sentiment que l'on ne peut rendre; je trouve qu'en parlant ainsi, ils avouent ingénument qu'ils n'ont pas assez raisonné & approfondi ce qu'ils ont pratiqué, pour appercevoir (sic) les véritables rapports qu'ont entr'eux les mouvemens & la cause qui produit tels ou tels effets parce qu'ils se sont égarés dans des idées métaphysiques pour expliquer des effets purement physiques, & à la portée des Elèves, comme je vais le faire.*

(p. XIX) : *C'est, répondent-ils, quand on leur fait question à ce sujet, une chose de sentiment qu'on ne peut pas rendre. Dans ce cas, on est en droit de leur dire : n'écrivez point ; car il est indispensable pour instruire des élèves qui passent leur temps à vous lire, de leur faire sentir, comme l'on dit, au doigt & à l'œil, les principes qui doivent les guider & accélérer leur instruction si vous avez l'intention d'étendre les bornes de leurs connaissances.*

Ainsi, tous les auteurs se donnent pour rôle de combattre des idées reçues, la *doxa*. Ce faisant, ils s'arrogent un rôle, et déterminent une place pour ceux auxquels ils s'adressent. Il convient d'étudier de plus près les partenaires de l'échange rhétorique.

Les partenaires de l'échange rhétorique

Les préfaces sont un lieu privilégié pour l'étude des partenaires de l'échange rhétorique. Qui sont-ils ? Quelle image les textes en donnent-ils ? Quels sont leurs rôles ? Conformément aux

lois du genre, les préfaces des traités mettent en scène deux pôles énonciatifs, l'auteur d'une part, qui s'exprime à travers le « je », et son allocutaire d'autre part, présent dans le texte sous la figure du lecteur et qui représente le public auquel le locuteur s'adresse. Mais, en fait les choses sont bien plus complexes qu'il n'y paraît et l'on voit l'instance énonciative aussi bien que l'instance réceptrice se dédoubler, [p.221] se démultiplier dans tout un jeu d'inclusion-exclusion. Nos textes apparaissent comme un carrefour de voix, voix de l'auteur, voix de l'élève, mais aussi voix des contradicteurs, voire des adversaires de l'équitation académique.

L'AUTEUR - Malgré toutes les précautions oratoires prises, en particulier par le recours au lieu commun de la modestie affectée qui peut aller jusqu'à la figure du chleuasmeⁱⁱⁱ, tous les auteurs se rangent eux-mêmes dans la catégorie des gens qui savent ou qui, du moins, ont une longue expérience. Les arguments d'autorité, par lesquels l'auteur cherche à convaincre son auditoire en vantant ses propres qualités, relèvent de l'ethos. Ils figurent parmi les arguments affectifs. Gaspard de Saunier utilise essentiellement cette forme d'arguments, ainsi que le baron de Sind.

exemple 15a: Gaspard de Saunier, p. 83-84

Mais outre que j'ai dit que le Cavalier doit être assis sur le fond de la Selle, il faut de plus qu'il ait le corps droit, la poitrine & l'estomac fort ouverts, & portés en avant, de façon qu'il se fasse une espèce de creux par derrière entre les deux épaules. Il doit encore tenir la tête droite devant soi, & l'avoir libre, de manière qu'elle lui fasse garder l'équilibre en regardant toujours sans contrainte entre les oreilles du Cheval : il faut aussi que les jambes, bien loin de paroître roides, semblent au contraire être souples le long des sangles (...)

Enfin la jambe doit être [souple], comme je l'ai dit, afin de s'en servir dans l'occasion : car si un Cavalier a perdu la force de ses jarrets, en les roidissant sans besoin, le Cheval venant à faire quelques sauts imprévus, il se trouvera sans fermeté. C'est une remarque que j'ai faite depuis plus de soixante années, & je crois que personne n'a été plus amateur que moi, pour monter des Sauteurs. Aussi ose-je me flater (sic) d'être un des plus fermes que l'on ait jamais vu à cheval, tant au Manège du Roi à Versailles qu'ailleurs, & je me pique encore, tout âgé que je suis, de pouvoir monter le Cheval le plus difficile à dompter, & que les plus habiles Ecuyers n'oseroient monter.

Il me semble encore entendre ces Écuyers dire à leurs Disciples, dans le tems de leurs reprises : Serrez bien les jambes : serrez bien les jarrets. Mais comment ces Mrs, veulent-ils que leurs disciples aient alors de la fermeté, puisque leur force est perdue pour avoir trop serré leurs genoux & leurs jarrets. Pour moi, j'ai toujours recommandé à mes Disciples d'avoir les jambes & les jarrets flexibles ; comptant les avoir par ce moyen rendus très fermes, ayant d'ailleurs la main fort douce & légère, parce qu'il est impossible de l'avoir telle sans une bonne fermeté.

[p.222] exemple 15b : baron de Sind, 1762, préface

Les observations que j'ai eu en occasion de faire depuis ma plus tendre jeunesse sur les différentes pratiques des Ecuyers & des Maréchaux, m'ont convaincu qu'il y avoit beaucoup de choses à reformer dans les usages reçus.

À ce titre, les auteurs s'arrogent la place de « maître » face à l'« élève ». Par un subtil jeu rhétorique ressortissant à la figure de l'énallage, on voit souvent s'opérer un glissement du « je » au « nous » qui entraîne une sorte de brouillage de l'instance énonciative. Dans les préfaces

elles-mêmes, l'emploi du « nous » permet souvent à l'auteur de se faire le porte-parole de la communauté des cavaliers français (cf. exemple 1 : Bourgelat, 1771, préface) pour déplorer le retard considérable de la science de l'équitation, dans un siècle de progrès, par suite de la disette de principes sûrs (cf. exemple 14 : Mottin de La Balme, 1773, préface).

exemple 16a : Bourgelat, 1771

[...] si c'est à ces grands hommes que la France est redevable de la possession d'un Art qui lui étoit totalement inconnu, c'est nous acquitter en partie du juste tribut que nous leur devons, que de faire remonter nos obligations de notre reconnaissance jusqu'à lui.

L'Equitation parvenue dans le sein de ce Royaume, ne fut pas cultivée avec moins de zèle & avec moins d'ardeur qu'elle l'étoit en Italie. On en reconnut sans peine toute l'utilité ; on pensa à la fondation des Académies : Paris, Tours, Bordeaux & Lyon, furent d'abord les Villes choisies pour l'Etablissement honorable de ces Ecoles destinées à l'Education de la Noblesse ; la nécessité les a sans doute multipliées depuis.

Quoi qu'il en soit, nous commençons à l'emporter sur les Italiens, [...]

exemple 16b : Mottin de La Balme, 1773

Rien ne prouve autant notre ignorance & l'obscurité de nos idées sur un Art ou une Science, que la diversité des opinions. L'Equitation, dans un siècle où presque toutes nos connaissances ont éprouvé une révolution considérable, est restée dans le cahos (sic) ; faute par ceux qui en ont traité, d'avoir établi leurs préceptes sur une base solide susceptible de démonstrations, qui seules en auroient accéléré les progrès.

L'ambivalence du « nous », « nous » de majesté qui ne renverrait qu'à l'auteur lui-même ou « nous » de connivence qui inclut le lecteur dans le propos et le pose en égal de l'auteur, se trouve encore accentuée à l'intérieur des traités, dans le texte, par le passage du « nous » au « on ». Par la distance que permet l'emploi de la troisième personne, le lecteur peut s'identifier aussi bien au maître qu'à l'élève. Ainsi se trouve atténué ce qu'il pourrait y avoir de trop directif dans les propos de l'auteur. On observera dans le passage suivant de Montfaucon de Rogles la fréquence des modalités déontiques ou l'emploi du futur catégorique qui font de l'élève une sorte d'objet malléable sur lequel s'exerce sans limites l'autorité du maître.

exemple 17: Montfaucon de Rogles, 1778, p. 4

Le cheval le plus tranquille, même un cheval de bois, serait plus propre que tout autre pour donner à un Elève la posture qu'il doit avoir, & en même temps la parfaite intelligence des raisons de la position qu'on lui fait prendre. Nous supposerons donc le cheval au repos. On placera l'Elève le corps droit, c'est-à-dire, en position d'être coupé en deux parties égales par un plan vertical, qui iroit du milieu du garot au milieu de la croupe du cheval. On lui fera tenir les épaules effacées sans contrainte, etc.

En incluant le lecteur dans son propos par l'emploi du « nous », l'auteur s'en fait un allié objectif, mais dès lors la place du destinataire est vide ! Qu'en est-il alors exactement de l'allocutaire ?

LE PUBLIC OU LES PUBLICS ? - Cette ambiguïté de l'allocutaire est bien indiquée par la formule de Bourgelat.

exemple 18: Bourgelat, 1750, préface

Qu'il me soit permis au surplus, en terminant ce discours, de déclarer que je n'écris que pour ceux qui savent quelque chose & pour ceux qui ne savent rien : les premiers doivent être mes

juges, & je les adopte comme compétens ; les seconds sont faits pour être instruits: à l'égard de ceux qui savent tout, ou qui croient tout scavoit, mon Ouvrage n'est pas fait pour eux. Il n'est donc pas difficile de conclure que je ne peux attendre & desirer que les conseils des premiers, les progrès des seconds, & le silence des autres.

« Ceux qui savent et ceux qui ne savent pas » mais aussi « Ceux qui savent tout » : la cible de Bourgelat est non seulement double mais triple.

Elle est d'abord constituée de ceux qui veulent réellement apprendre (= l'élève) et de ceux qui sont de vrais connaisseurs, autrement dit des *alter ego* de l'auteur. L'enjeu de la lecture est de faire accéder les premiers au statut de « savants », autrement dit de leur permettre de rejoindre la confrérie des « vrais connaisseurs ». Pour ce faire, les auteurs utilisent parfois dans le texte des traités la figure du dialogisme pour rendre l'impression d'un véritable échange didactique entre le maître et l'élève. Selon un procédé largement répandu dans toute la littérature du XVII^e siècle (Fontenelle, *Entretiens sur la pluralité des mondes*), mais déjà inauguré au XVI^e siècle par Pluvinel, tout l'ouvrage de 1749 de Gaspard de Saunier ainsi que celui de 1750 de Bourgelat sont rédigés selon le principe de questions-réponses. On doit cependant constater que l'image de l'élève est variable d'un traité à l'autre. Si Garsault s'adresse plutôt aux cavaliers de base, « ceux qui ne savent pas mener un cheval par les règles », un La Guérinière ou un Gaspard de Saunier s'adressent déjà à un public plus choisi, celui des « Amateurs de la cavalerie », celui des « Amateurs de l'Art ». Mais l'allocutaire indirect des traités n'est-il pas constitué des adversaires aux principes que les auteurs défendent ?

Les textes leur accordent souvent une place discursive en leur donnant le rôle de contradicteurs. Ne pourrait-on pas parler de trope communicationnel ? Cette figure consiste à feindre de s'adresser à un allocutaire X alors que le propos est en fait dirigé vers un allocutaire indirect Y, comme le fait par exemple Raimu dans *La Femme du boulanger* quand il reproche à la chatte *Pomponnette* ses infidélités. L'enjeu du discours n'est-il pas d'abord de s'adresser à ceux qui sont dans l'erreur ? De même que la lecture fait passer « ceux qui ne savent pas » dans la catégorie de « ceux qui savent », elle permet à ceux qui « croient savoir », mais qui montrent assez de bonne volonté pour lire le traité, d'entrer dans la catégorie de « ceux qui veulent s'instruire », donc d'en faire, à brève échéance, des « savants ». Ainsi les traités en arrivent-ils à évoquer les « mauvais sujets » à titre de repoussoir, pour indiquer à leurs lecteurs la place et le rôle à tenir. Paradoxalement, les traités s'adressent toujours, *in fine*, à des pairs, à condition bien sûr, de faire abstraction du temps, élément pourtant très important dans l'art du cavalier, comme le rappelle dans sa préface de 1771 Dupaty : « Il faut avoir long-temps travaillé pour être un juge compétent. »

On peut véritablement parler de « polyphonie », en particulier dans le discours polémique. Ainsi, chez le marquis de Brézé, le nombre des intervenants se multiplie, auteurs cités (Newcastle, La Guérinière, Solleysel, Buffon & Garsault), lecteur invoqué à titre de contradicteur, sans oublier la présence très affective de l'auteur lui-même.

exemple 19 :

l^o J'ai dit à l'article des différens pays qui fournissent les meilleurs étalons, que je ne voudrois [p. 224] point me servir des chevaux Turcs ou Barbes pour faire couvrir nos jumens épaisses d'Italie, d'Alemagne, Normandes & Angloises : je sais bien que les raisons que j'ai apporté ne contenteront pas tout le monde, c'est pour cela que j'y reviens: quoi, me dira-t-on ! vous soutenez

contre l'opinion des plus grands maîtres, qu'il ne faut point se servir d'étalons Barbes, ni Turcs (gg) [Je n'ai pas dit tout-à-fait cela: que l'on prenne la peine de relire l'article où j'en ai traité] : lisez Monsieur de Nevvcastle au chap. V : quel Cheval est meilleur étalon : vous y trouverez ces mots, pour votre étalon il n'y a vraiment aucun Cheval meilleur, qu'un beau Barbe bien choisi, ou un beau Cheval d'Espagne bien fait (ff) ? [Méthode nouvelle de dresser les chevaux, livre 1, chap. V, p. 27, édition de Londres]. Ensuite voyez dans le Traité du haras que nous a donné Monsieur de la Guérinière : cet habile Ecuyer nous dit: « les étalons qui viennent des pays chauds, ont été de tous temps regardés comme les meilleurs pour en tirer race : tels sont les chevaux Turcs, Arabes, Barbes & Espagnols, lorsqu'ils sont bien choisis (ll) ? » [École de cavalerie, t. II, p. 262, édition de Paris in-8° en 1754]. Mr. de Solleysel, dans son discours du haras, ne dit-il pas aussi en parlant des Barbes : « ce sont les seuls bons chevaux pour étalons pourvû qu'ils soient courts jointés » (kk) ? [Parfait Maréchal, p. 295, édition de Paris, in-4°, 1754]. Messieurs de Garsault, & de Buffon dont vous prisés (sic) si fort les leçons, sur l'article du Haras, n'en excluent point non plus les chevaux Barbes & Turcs ; au contraire ce dernier les met dans la première qualité des chevaux dont on doit se servir pour étalons ?

Je répondrai à toutes ces autorités que je ne puis guere recuser, que je veux bien qu'on se serve pour étalons, de chevaux Barbes & Turcs, à condition qu'ils soient tels que ces Messieurs les demandent, c'est-à-dire bien choisis, grands & fort jointés; enfin tels que sont les portraits que nous en donne Mr. de Nevvcastle, dans son livre de la nouvelle méthode de dresser les chevaux.

Nos auteurs se font les champions de la vérité et veulent combattre ce qu'il appellent « pensée fausse », « préjugés », « ténèbres ». Aussi les textes des préfaces brocardent-ils les « demi-savants », destinataires avec lesquels l'échange prend généralement une forme beaucoup plus combative. On a déjà cité la violence avec laquelle Dupaty, dans son ouvrage de 1771, disqualifie son adversaire (exemple 13). On peut également citer sa préface à l'ouvrage de 1769, dans laquelle il utilise le discours rapporté pour donner à entendre les arguments des adversaires de l'équitation académique, arguments que nous avons déjà trouvés sous la plume de La Guérinière.

exemple 20: Dupaty de Clam, 1769

Cependant une infinité d'ignorans déclament contre cet Art, & prétendent qu'il est inutile d'apprendre à monter à cheval & de dresser les chevaux ; Ils disent que le manège ruine les chevaux, & que les Ecuyers sont ceux qui en savent le moins. Je laisse aux gens un peu connoisseurs à décider. Ces Messieurs ignorent que le manège bien entendu & pratiqué avec discernement assouplit les chevaux, leur apprend à se servir de leurs membres, à obéir à l'homme, & à lui procurer de l'agrément. Je sais bien que souvent les chevaux se ruinent au manège, mais ce n'est pas la faute de l'Art, c'est celle de l'Ecuyer, qui, quelquefois, n'est pas assez modéré, veut trop avancer, & exige trop du cheval. Mais tant que l'on se bornera à ne demander à l'animal que ce que ses forces lui permettent de faire, jamais on ne ruinera un cheval. On se plaint aussi que souvent les gens de cheval sont les plus incommodes dans les manœuvres militaires : c'est une plainte mal fondée, car sans doute ceux-là savent mieux que les autres ce qu'il faut demander au cheval, & tant qu'ils se borneront à faire ce qu'il [p.225] faut, jamais le désordre ne viendra de leur part; au contraire, il seroit à souhaiter que les Escadrons ne fussent composés que de gens qui sussent bien mener leurs chevaux : que l'on consulte là-dessus les plus habiles Officiers de Cavalerie.

Naissance d'une rhétorique équestre ?

Les études précédentes nous conduisent à formuler l'hypothèse que nous assistons, en ce XVIII^e siècle, à la mise en place d'un genre de discours nouveau, qui est le discours équestre. Pour étudier la « rhétorique » des traités d'équitation, il nous faut à présent dépasser le seuil des préfaces pour prendre quelques éléments d'analyse dans le texte même des traités. La naissance de ce nouveau genre textuel se justifie par le contexte culturel dans lequel il apparaît et conduit à la mise en place de toute une topique qui a ses prolongements jusqu'à nous.

LES CONDITIONS DE PRODUCTION - On a vu que les auteurs justifient la rédaction des traités par le défaut d'ouvrages sérieux en la matière. On peut dire que l'écriture des traités répond à trois impératifs qui ont pour point commun un souci de rationalisation.

Il s'agit d'abord de combattre des préjugés pour œuvrer dans le sens du progrès. La préface de Dupaty (1771) est exemplaire sur ce point. L'auteur s'y déclare indirectement « ami de la vérité », ce qui implique son engagement contre le préjugé défini comme « pensée fausse ».

exemple 21: Dupaty de Clam, 1771, préface

On me critiquera, je m'y attends, & je le souhaite : penser autrement, c'est être ennemi du vrai & se croire infaillible [...].

Le vrai seul m'intéresse [...].

Cet ouvrage sera suivi par des recherches Anatomiques sur l'homme & le cheval relativement à notre art : je m'occupe sérieusement de cet objet ; sans cela mon système seroit incomplet & seroit l'effet des préjugés, foible ressource & seul appanage des gens non instruits. Le préjugé est une pensée qui n'est fondée sur aucun fait ; par conséquent c'est une pensée fausse ; [...]

Les traités d'équitation se font l'écho des idées nouvelles qui caractérisent le courant des Lumières. N'oublions pas que Bourgelat a collaboré à l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert à laquelle il a fourni de nombreux articles. On n'est donc pas surpris de retrouver dans nos traités un vocabulaire et des images caractéristiques du mouvement du Progrès. Gaspard de Saunier, dans son ouvrage de 1756, veut dénoncer des chimères et Mottin de La Balme (1773) s'en prend aux « longs et ennuyeux » traités où « on substitua le merveilleux et les idées vagues » « à défaut de science ou de simples connaissances ». Deux métaphores récurrentes figurent dans les préfaces. Tout d'abord, celle de la lumière venant faire reculer les ombres de l'ignorance et déchirer le voile des préjugés. La Guérinière va même jusqu'à recourir à une véritable mystique de la connaissance.

exemple 22 : La Guérinière, préface

[...] dévoiler des mysteres qui sembloient n'être réservés que pour un très-petit nombre de personnes ; comme si la vérité ne devoit pas se répandre universellement, & que la subtilité de cet Art n'appartînt absolument qu'à ceux qui se disent Enfants de la balle.

[p. 226] exemple 23 : Bourgelat, 1750

La connoissance du Cheval paroît aujourd'hui si familière, qu'on diroit qu'elle n'est plus susceptible de progrès. D'un côté l'ignorant imagine tout voir, tout pénétrer, tout approfondir : d'une autre part les génies qui auroient pu vaincre les difficultés que présente le mécanisme des corps animés, dégoûtés & abbatués, se sont contentés de lumieres superficielles, «conséquemment trop foibles pour que l'Etat en ait pu tirer quelqu'avantage. C'est cependant dans l'épaisseur de ces ténèbres qu'un Art véritablement utile est demeuré comme enseveli.

exemple 24: baron de Sind, 1762, préface

Ce n'est qu'a force d'épreuves tentées avec circonspection, & en combinant leurs differents resultats que j'ai dechiré le voile du préjugé & que je me suis affranchi de l'esclavage de l'habitude.

Ensuite, de façon plus diffuse, celle de la route qu'il convient de tracer, route nouvelle qui se démarque de la voie ordinairement suivie^{iv}, mais route sur laquelle les grands maîtres anciens ont frayé un chemin pour leurs dignes successeurs (exemple 25 : Bourgelat, 1771, préface).

Deuxièmement, il convient de trouver des principes simples. L'idée de « vrai » est inséparable de l'idée de simplicité. Bourgelat, comme La Guérinière, ambitionnent de fournir des textes simples et clairs, et dénoncent, implicitement ou explicitement, la confusion de leurs prédécesseurs^v. Ce point nous invite à relativiser ce que nous disions dans notre première partie concernant les modèles invoqués: non seulement nos auteurs revendiquent de s'engager sur une voie nouvelle, mais tout ce que nous savons de l'histoire de l'équitation nous confirme que nous sommes véritablement à la « croisée des chemins » entre une équitation ancienne encore fortement redevable de l'influence italienne et une équitation moderne à la française.

exemple 25 : Bourgelat, 1771, préface

La solidité de ces principes [ceux de Newcastle) nous ouvrit une route plus sûre, plus facile & plus courte, que toutes celles qui nous avoient été frayées : aussi ses préceptes furent-ils généralement adoptés, malgré le peu d'ordre, le peu de netteté, & la confusion qui régnoient dans ses écrits.

C'est à ce défaut d'ordre & de précision [il s'agit des écrits de Newcastle) que je prétends remédier. Les regles les plus infaillibles deviennent inutiles & superflues, si on ne peut les comprendre, des répétitions fastidieuses dégoûtent un lecteur; & l'intelligence des choses naît de la simplicité avec laquelle elles nous sont présentées. Je me suis efforcé, dans cet ouvrage, d'être non-seulement clair, mais conséquent ; & J'ose dire qu'il suffit d'avoir une teinture légère du Manege, pour m'entendre et être convaincu.

exemple 26: La Guérinière, préface

Je dirai simplement que mon dessein, en composant cet Ouvrage, a été de rassembler & mettre dans un ordre méthodique les principes qui peuvent faciliter aux amateurs de la Cavalerie la connaissance de tout ce qui y a rapport [...]

J'ai non-seulement puisé ce qu'il y a de bon dans les meilleurs Auteurs qui ont travaillé sur cette matiere; mais j'ai encore consulté les personnes qui par une longue expérience ont acquis la réputation de vrais connoisseurs. C'est avec de tels garans que j'ose mettre en avant les regles & principes, dont la théorie est d'autant plus certaine, qu'elle est fondée sur l'autorité & sur la pratique des plus habiles Maitres de l'Art. Je me borne donc dans mon [p. 227] travail, à développer, autant qu'il m'a été possible, le vrai, le simple & l'utile de cet art, pour éviter aux amateurs de cet Art les ennuyeuses dissertations et les nombreuses redites qu'on a à essayer dans la plûpart des Auteurs qui m'ont précédé ; & qui loin d'embrasser le tout, n'en ont traité qu'une partie.

Nous verrons dans la prochaine section la forme sous laquelle les auteurs sont parvenus à énoncer ces principes « simples » .

Troisièmement, le but des traités est de montrer que l'équitation est à la fois art et science, que pratique et théorie sont complémentaires. On a déjà cité les textes de La Guérinière (exemple 5) et de Bourgelat (exemple 11) qui défendent, sur le mode polémique, ce principe. On observe que nos auteurs recourent souvent à une argumentation logique qui s'appuie sur des prémisses vraisemblables et qui adopte le plus souvent la forme du syllogisme ou de l'enthymème. Parmi d'innombrables exemples, on peut citer ce passage de Bourgelat.

exemple 27: Bourgelat, 1771, préface

L'Equitation est un Art ; tout Art suppose des principes, parce que le vrai & le beau ne sauroient dépendre du hazard: ainsi la théorie est absolument nécessaire

exemple 28: Dupaty de Clam, 1769, p. 2-3

La Cavalerie, ou, ce qui est la même chose, l'Equitation, est art & science tout-à-la-fois : elle est art, par la pratique aisée que donne une grande habitude du cheval ; elle est science, par le grand nombre de connaissances qu'un maître doit posséder, & sur lesquelles il doit régler son travail.

MISE EN PLACE D'UN DISCOURS À AMBITION SCIENTIFIQUE –

Argumentation contre démonstration ?

Cette défense de la théorie achemine progressivement vers une conception de plus en plus scientifique de l'équitation, conception particulièrement marquée chez Dupaty, comme l'on sait, mais qui est aussi très présente chez Bourgelat, fondateur des écoles vétérinaires de Lyon et de Maison-Alfort. Si le premier veut rattacher l'art équestre à la physique et plus précisément à la mécanique^{vi} (exemple 29), le second valorise l'importance de l'anatomie dans cet art (exemple 30).

exemple 29a: Dupaty de Clam, 1769, p. 8

La Géométrie, l'Anatomie & la Mécanique nous donnent à l'envi les premières règles de l'Equitation ; tout esprit juste ne peut douter de leur certitude. Il est bien plus sage de prendre pour guide des Sciences connues, que de se livrer uniquement à son caprice.

exemple 29b : Boisdeffre 1803, p.15, note 1

La mécanique est l'unique source où l'on puisse trouver les vrais principes de l'équitation.

exemple 30: Bourgelat, 1750, discours préliminaire

c'est ainsi que des explications claires & mécaniques de tout ce que le corps du Cheval a pour nous d'obscur & de caché nous conduiront infailliblement à des principes.

Le souci de « scientificité » de nos auteurs se marque par le recours à une argumentation de type logique qui peut prendre la forme d'une démonstration quasi scientifique. Ainsi, Dupaty part d'axiomes à portée universelle et en vient même jusqu'à « oublier » que le cavalier et le cheval sont des êtres vivants pour les besoins de sa démonstration.

exemple 31 : Dupaty de Clam, 1771, p. 55, 67

Je considère le cheval dans l'Equitation comme une masse inanimée, à laquelle l'Art donne [p. 228] un certain mouvement, une direction de vitesse, en employant sur lui les règles que la Mécanique nous prescrit. Je fais abstraction des facultés que l'animal a en lui, facultés attachées à sa vie & communes à tous les êtres vivants dans lesquels elles ont une progression

qui leur est propre selon leur espece [...]. Je cherche à démontrer par les loix de la Physique que cet animal, dans l'Equitation, est subordonné aux mêmes loix, ou, si l'on aime mieux, qu'il existe dans l'équitation des règles de mouvements, qui sont les mêmes que celles qu'on emploie sur les corps inanimés, quoique le cheval soit doué d'une certaine ame ou instinct qui le porte à agir par lui-même.

[...] On peut donc se figurer l'homme comme un système de forces combinées dont l'effet est proportionnel à leurs causes, & le cheval, comme la masse à mouvoir dans une direction & une vitesse données.

exemple 32 : Dupaty de Clam, 1771, p. 73

Un même point ne peut aller par plusieurs chemins à la fois.

Deux forces égales & directement opposées, appliquées à la fois à un même corps, se détruisent mutuellement, & vice versâ.

Un obstacle invincible qu'on opposera à un corps dans la direction suivant laquelle une puissance tendra à mouvoir ce point auquel elle sera appliquée, arrêtera nécessairement ce corps, & le mettra par conséquent en équilibre, et vice versâ.

Lorsque deux puissances opposées sont appliquées à un corps directement, & dans une quantité inégale, il en résulte une force égale à leur différence & qui a une même direction que la plus grande des deux puissances.

exemple 33 : Dupaty de Clam, 1769, p. 8

Plus une masse quelconque a de points d'appui, plus elle est solidement établie. Deux points d'appui ne sont point suffisans, s'ils n'ont une largeur considérable; il faut de toute nécessité en ajouter un troisieme. Le tronc du corps humain peut être placé seulement sur les deux tubérosités de l'ischion, ou sur ces deux os & sur sur le coccis, qui sera le troisieme point d'appui. [...]

Il s'agit pour nos auteurs, non seulement d'expliquer les choses, mais aussi de les justifier. Montfaucon de Rogles fournit de beaux exemples de méthode heuristique : présentation d'un problème, recherche de solutions.

exemple 34: Montfaucon de Rogles, p. 19: système hypothétique

Si on tournait [...] il s'ensuivrait que [...]

exemple 35: Montfaucon de Rogles, p. p.104

Toutes les fois qu'un cheval a de la propension à se défendre, on doit chercher la cause qui peut l'y porter; jusqu'à ce qu'on l'ait trouvée ; car dès qu'elle est une fois connue, on en en état d'y appliquer le remède convenable.

Mise en place de taxinomies

Devant la complexité des questions qui se posent à un « amateur de l'Art », les auteurs des traités proposent souvent de décomposer un problème par la méthode analytique. On en vient ainsi à « résumer » une question sous la forme d'une équation quasi arithmétique :

exemple 36: La Guérinière, préface

Cet Art, comme l'on sait, renferme trois choses essentielles, qui sont, la connoissance du Cheval, la maniere de le dresser, & sa conservation: ce sont aussi ces trois objets, qui sont la matiere de cet Ouvrage, que j'ai divisé en trois Parties.

[p. 229] exemple 37: Bourgelat, 1771, p. 24, 40

La main doit donc avoir trois qualités, elle doit être ferme, elle doit être douce, elle doit être légère. [...]

Quatre qualités concourent à former un cheval défectueux & mauvais, la foiblesse, la pesanteur, le défaut de courage & la paresse.

Quatre qualités concourent à former un cheval parfait, la force, la légèreté, le courage & le jugement.

Le mélange de ces différentes qualités forme les diverses natures de l'animal, selon qu'il est plus ou mal constitué.

exemple 38: Bourgelat, 1771, p. 7

Le corps de l'Homme de cheval se divise en trois parties, dont deux mobiles & une immobile. La première des mobiles est le tronc ou le corps, jusques au défaut de la ceinture ; la seconde est, depuis les genoux jusques aux pieds ; ensorte que l'immobile est, depuis le défaut de la ceinture jusques au genoux [sic].

Les parties qui ne doivent jamais mouvoir sont donc, & la fourchure & les cuisses du Cavalier : or, pour que ces parties ne se meuvent point, il faut leur donner un point d'appui fixe & assuré, qu'aucun mouvement du cheval ne puisse faire perdre ; ce point d'appui est la base de la tenue du Cavalier, & c'est ce que nous appelons l'assiette de l'Homme de cheval : or si l'assiette n'est autre chose que ce point d'appui, c'est conséquemment de la position des parties immobiles que dépend, non-seulement la beauté, mais encore la proportion juste & symétrisée de l'attitude entière.

Une rhétorique de la définition

D'autres indices rhétoriques, aussi bien dans le choix des arguments qu'au niveau stylistique, permettent de prendre conscience de la volonté scientifique des auteurs. Point de discours scientifique sans vocabulaire univoque. Les traités abondent en renvois autonymiques qui sont autant de notules lexicologiques.

exemple 39: Montfaucon de Rogles, p.14

(...) soutenir la main, c'est-à-dire l'élever en arrondissant le poignet, & placer le petit doigt plus près de soi que le pouce.

exemple 40 : Dupaty de Clam, 1769, p. 87

Tous les chevaux travaillés avec principes, ont ce qu'on appelle de la bouche.

exemple 41: Dupaty de Clam, 1776, p. 140

L'encolure est le bras supérieur d'un levier qui, comme nous l'avons dit, enleve par son jeu le poids de devant du cheval.

L'étude des définitions est sur ce point exemplaire. Les définitions appartiennent à la catégorie des arguments techniques inventés par l'orateur pour les besoins de son argumentation. La Guérinière insiste, dans sa préface, sur le souci qu'il a eu de fournir des définitions claires, nettes et précises et de les doubler de planches pour les rendre encore plus intelligibles. Or, les illustrations peuvent être considérées comme des preuves extra-techniques :

exemple 42: La Guérinière, préface

Non-seulement je me suis appliqué à donner des définitions claires, nettes & précises : mais pour les rendre encore plus intelligibles, j'ai joint à cet Ouvrage des Planches qui applaniront & leveront toutes les difficultés. Ce qui s'expose aux yeux, devient infiniment plus sensible dans ces matieres, que tout ce qu'on décrit, quelqu'art que l'on y employe.

[p.230] Il a en particulier contribué à fixer la définition des airs de l'équitation académique^{vii}. Les définitions peuvent également être considérées comme des arguments d'autorité dans la mesure

où la forme universelle qu'elles adoptent (présent omnitemporel, absence de marques énonciatives, généralisation du propos par l'emploi de « on », etc.) retire à l'interlocuteur tout pouvoir de contestation : ce sont donc des arguments très contraignants. Nos traités consistent, le plus souvent, en un assemblage complexe de définitions qui imposent une véritable taxinomie ordonnée et quantifiée.

CONSTITUTION D'UNE VÉRITABLE TOPIQUE

L'art de la définition conduit à la mise en place d'une sorte de répertoire d'arguments que nos auteurs appellent des principes, mais que l'on peut appeler des lieux communs, des topoï. La permanence de ces lieux communs, par-delà les variantes dues à chacun des auteurs, conduit à la constitution d'un vocabulaire spécialisé. Il serait trop long de faire l'inventaire de tous les lieux communs qui se constituent dans cette littérature équestre académique. Ici encore, La Guérinière fait figure de devancier pour toute une littérature à venir. C'est lui qui parle de « force liante, qui maintienne un Cheval dans la crainte & dans la soumission pour les aides & pour les châtimens du Cavalier, qui conserve l'aisance, l'équilibre & la grace, qui doivent être le propre du bel Homme de cheval, & qui sont d'un grand acheminement à la science ». On s'achemine vers le mythe du Centaure. On trouve la notion de liaison chez Dupaty et elle constitue toujours un élément de jugement pour les cavaliers actuels :

exemple 43: Dupaty de Clam, 1769, p. 16-17

La tenue de l'homme à cheval ne vient point d'une force extreme qu'il fait passer dans ses cuisses & dans ses genoux : on laisse aux casse-cous le petit mérite d'être presque aussi forts que leurs chevaux. L'Ecuyer fait consister sa tenue dans la grande quantité des points de contacts par lesquels il peut être lié sur son cheval ; c'est-à-dire, qu'il touche l'animal avec toutes les parties de ses cuisses & de ses jambes qui peuvent physiquement en approcher. [...]

Cette liaison, jointe à la direction de son corps, lui produit des effets préférables à ceux qui ne sont occasionnés que par la force. Plus le cheval est étoffé, plus les cuisses de l'homme sont courtes, & plus aussi il se trouve de points difficiles à toucher ; car le corps du cheval forme une espece de cercle ; & la cuisse & la jambe de l'homme deviennent une tangente qui, par sa nature, ne peut coucher qu'en un seul point.

Un autre lieu commun consiste dans la connexion entre esthétique et efficacité du cavalier.

exemple 44: La Guérinière, II, I,1

[...] ce qui est contre la grace du Cavalier, donne une fausse posture au cheval, lut falsifie l'appui de la bouche, & le rend incertain dans les jambes.

exemple 45: Dupaty de Clam, 1769, p. 3

[...] une position régulière, aussi agréable à la vue que nécessaire à l'exécution.

Nous trouvons également un autre lieu commun, très caractéristique de l'équitation « à la française », qui est la recherche du naturel aussi bien chez le cheval que chez le cavalier, toujours dans le but d'atteindre à plus d'efficacité.

exemple 46 : Bourgelat, 1771, p. 3

Pour réussir dans un Art où le mécanisme du corps est totalement nécessaire, & où chaque partie de ce corps a des fonctions particulieres, & qui lui sont propres, il est incontestable qu'il faut que ces parties soient dans une attitude naturelle. Si elles étoient dans une situation [p. 231] défectueuse, elles seroient privées de cette aisance & de cette liberté qu'accompagne la grace ;

& tout mouvement que suit & dirige la contrainte, étant un mouvement faux & incapable de justesse, il n'est pas douteux que la partie forcée précipiteroit le tout dans une disposition irrégulière, parce que cette partie étant une dépendance du corps, & le corps se ressentant aussi de la gêne de la partie qui en est une dépendance, ne pourroit rencontrer ce point fixe, ce contrepois & cet équilibre, dans lequel consiste la perfection d'une exécution fine & mesurée.

L'importance accordée à l'assiette peut également être considérée comme un topos des traités d'équitation. Pour Montfaucon de Rogles, elle est même la qualité essentielle de l'homme de cheval, au point qu'il estime ce point comme un principe incontestable.

exemple 47: Montfaucon de Rogles, p.4-5

Personne n'a contesté jusqu'ici que l'assiette ne fût la partie principale de l'homme de cheval : ce principe avoué, je ne m'étendrai point à en prouver l'évidence. (Sans assiette, point de liberté, point de précision dans les mouvemens : il faut donc la bien établir.)

On voit, sur cette question de l'assiette, que les principes aussi bien que le vocabulaire sont établis depuis le XVIII^e siècle. On peut même lire chez Dupaty de Clam (1776, p. 71) une série d'ordres qui sont toujours de mise dans nos manèges : « Levez la tête : la tête droite. Rentez le menton. Ne penchez pas la tête, Baissez les épaules, relâchez les épaules, mollissez les épaules. Etendez vos genoux, tournez vos cuisses, lâchez vos jambes, laissez-les tomber naturellement, etc. »

Enfin, on décèle des lieux qui concernent l'amour et le respect du cheval. Ils conduisent à exalter les vertus d'une bonne main, qualité sans doute la plus précieuse et la plus difficile à acquérir par un cavalier !

exemple 48 : Dupaty de Clam, 1769, p. 86-87

Ce n'est pas en faisant du mal à la bouche du cheval, que l'on tire de lui ce que l'on desire. Nos anciens se le persuadoient, & ne travailloient que de force sans réussir, si ce n'est à ruiner leurs chevaux. Nous nous sommes aperçus que l'animal ne se prètoit à nos opérations, que par une bonne volonté dont nous devons lui savoir gré, & que nos carresses doivent exciter : les embouchures ont donc été diminuées; & au lieu de causer de la douleur aux barres du cheval, nous avons cherché à travailler son attention.

Qualités d'une bonne main

Il faut donc se garder de tenir continuellement la main dans le même degré de fermeté ou d'assurance ; on doit dans chaque tems suivre de nouvelles opérations pour maintenir la position du cheval. La bonne main passe insensiblement d'une opération à l'autre sans dureté, & sans offenser la bouche du cheval en le surprenant ; car le cheval bien dressé, ou du moins bien entrepris, répond à un tel travail ; mais les à-coups le désespèrent, & lui font perdre la mémoire. Tous les chevaux travaillés avec principes, ont ce qu'on appelle de la bouche, & ils obéissent à une bonne main; mais il faut les tenir continuellement en attention, afin de les empêcher d'oublier.

Conclusion

La lecture des traités d'équitation du XVIII^e siècle nous frappe par leur caractère extrêmement unitaire. Ils nous livrent la représentation du cavalier idéal, homme de science et de progrès, qui ambitionne de faire coïncider vérité et beauté. La rhétorique des traités d'équitation se caractérise par son souci de précision et de simplicité qui s'explique par l'ambition des auteurs de faire œuvre scientifique. Sur le plan formel, les traités nous offrent une esthétique faite de sobriété mais qui sait concilier les trois fonctions de plaire, d'instruire et d'émouvoir un public qui est invité à se reconnaître dans le miroir qu'on lui présente.

Notes

ⁱ Cf. Menessier de la Lance « Malgré son titre, cet ouvrage publié sans nom d'auteur ne rappelle en rien celui de Newcastle [...] En réalité, il n'y rentre rien de Newcastle et c'est bien une œuvre originale où l'on trouve de la clarté et beaucoup de bons principes d'équitation et de dressage, très supérieurs à ceux de Newcastle ».

ⁱⁱ Sans doute Antoine de Vendeuil, écuyer ordinaire de la Grande Ecurie de 1680 à 1717.

ⁱⁱⁱ Figure qui consiste à se dénigrer soi-même. Cf Bourgelat, 1771 : « Convaincu de la distance infinie qui me sépare encore du but que je me suis proposé ; si je me détermine à donner cet Ouvrage au Public, c'est plutôt dans l'idée de le persuader du zèle et de l'émulation qui m'animent, que dans le chimérique espoir de ma faire un nom que j'ambitionne, mais que de foibles talents ne méritent point ».

^{iv} Cf Mottin de la Balme 1773 « On ne s'en tint pas là, il fallut s'égarer par différentes routes souvent diamétralement opposées ».

^v On a vu que Bourgelat dénonce chez Newcastle « le peu d'ordre, le peu de netteté & la confusion qui régnoient dans ses écrits ».

^{vi} Sur ce point, voir J.-P. Digard, *L'Homme et les animaux domestiques. Anthropologie d'une passion*, Paris, Fayard, 1990, p. 244.

^{vii} C. Delhay & J.-Ch. Pellat « L'invention du vocabulaire de l'équitation académique », *De Pégase à Jappeloup. Cheval et société*, colloque de Montbrison, 1995, p. 463-490.

Bibliographie

Traité d'équitation du XVIII^e siècle

(par ordre chronologique)

L'Instruction du Roy en l'Exercice de monter à cheval, par messire Antoine de Pluvinel... lequel respondant à sa Majesté luy fait remarquer l'excellence de sa méthode pour réduire en peu de temps à l'obéissance des justes proportions des plus beaux Airs et Maneiges, à Paris, chez Michel Nivelles, 1625 ; Utrecht, 1629 ; Amsterdam 1666.

Ecole de Cavalerie, Contenant la Connoissance, l'Instruction et la Conservation du Cheval. Avec figures en taille-douce, par M. de La Guérinière, Ecuyer du Roi, chez. Huart et Moreau fils - Dessaint et Saillant - Durand - Delormel - Pissot, 1751.

N.B. : 1^{ère} édition en 1733 chez Jacques Collombat.

Le nouveau Newcastle, ou nouveau Traité de cavalerie, texte non signé par Bourgelat Lyon, chez Joseph-Sulpice Grabit, 1771. Remarque : 1^{ère} édition, 1744, à Lausanne & Genève, 2^e édition, 1747, à Paris, 3^e édition, 1771, à Lyon.

Les vrais principes de la cavalerie, par Mr. Gaspard de Saunier, Ecuyer de l'Académie de l'Université de Leyde [...], à Amsterdam chez Zacharie Chatelain, 1749.

Elémens d'hippiatrique, ou Nouveaux principes sur la connoissance et sur la médecine des chevaux par M. Bourgelat, Ecuier du Roi, Chef de son Académie établie à Lyon, t. 1 (1750), t. II,1 (1751), t. II, 2 (1753).

L'Art de la Cavalerie, ou la maniere de devenir bon Ecuyer par des règles aisées & propres à dresser les chevaux à tous les usages, que l'utilité & le plaisir de l'Homme exigent ; Tant pour le Manege, que pour la Guerre, la Chasse, la Promenade, l'Attelage, la Course, le Tournois, ou Caroussel, & Accompagné de principes certains pour le choix des Chevaux, la connoissance que l'on doit avoir de leurs dispositions naturelles, pour les plier, avec plus de succès, aux exercices qu'on en attend, & c. Avec une Idée générale de leurs maladies, Des remarques curieuses sur les Haras, l'explication de toutes les pièces qui composent les différentes sortes d'Equipages, & des observations sur tout ce qui peut blesser ou gêner les Chevaux, par Mr. Gaspard de Saunier, De son vivant Ecuyer de l'Académie de l'illustre Université de Leyde, à Paris, chez C.A. Jombert, Imprimeur Libraire du Roi en son Artillerie, rue Dauphine à l'Image Notre-Dame, 1756.

L'Art du Manege pris dans ses vrais principes [...], par M. de Sind, Colonel d'un Régiment de Cavallerie des Troupes de Münster, premier Ecuier de S.A.E. de Cologne, Bonn, chez Ferdinand Rommerskirchen, Libraire & Imprimeur de S.A.E., de Cologne, 1762.
N. B. : Cette 1^{ère} édition est très rare selon Mennessier de La Lance.

Manuel du cavalier, qui renferme les connoissances nécessaires pour conserver le Cheval en santé, & pour le guérir en cas de maladie, seconde édition, revue, corrigée, considérablement augmentée, & avec figures, par M. le baron de Sind, Colonel d'un Régiment de Cavalerie, & Premier Ecuyer de S.A.E de Cologne, Prince de Munster, Auteur du Remede contre la morve, à Paris, chez G. Desprez, imprimeur ordinaire du Roi, rue Saint-Jacques, au coin de la rue des Noyers, 1766. [N.B. : La 1^{ère} édition était sans doute allemande selon Mennessier de La Lance].

Essai sur les haras, ou Examen méthodique des moyens propres pour établir, diriger & faire prospérer les Haras, par le marquis de Brézé, à Turin, chez les freres Reycends, 1769.

Pratique de l'équitation ou l'art de l'équitation réduit en principes, par M. Dupaty de Clam, Mousquetaire dans la 1^{ère} compagnie, à Paris chez Lacombe, libraire, rue Christine, 1769.

Le guide du Cavalier, par M. de Garsault, Auteur du Nouveau Parfait Maréchal, à Paris, chez Les libraires associés, 1770.

Traité sur l'Équitation, par M. Dupaty de Clam, Membre de l'Académie des Sciences de Bordeaux, Auteur de la Pratique de l'Équitation, chez Lacombe, libraire, rue Christine, près de la rue Dauphine, 1771.

Essais sur l'Équitation ou Principes raisonnés sur l'Art de monter et de dresser les chevaux, par M. Mottin de La Balme, Capitaine de Cavalerie, & Officier Major de la Gendarmerie de France, Amsterdam, Paris chez. Jombert et Ruault, 1773.

Traité sur la Cavalerie, par M. le Comte Drummond de Melfort, Maréchal de camp ès Armées du Roi, & Inspecteur général des Troupes-Légères, à Paris, de l'imprimerie

Guillaume Desprez, 1776. Supplément à l'ouvrage de 1748.

La science et l'art de l'équitation, démontrés d'après la nature ; ou Théorie et pratique de l'équitation fondées sur l'anatomie, la mécanique, la géométrie, & la physique, par M. Dupaty de Clam, ancien Mousquetaire, de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Bordeaux, à Paris, de l'imprimerie de Fr. Amb. Didot, rue Pavée Saint-André, 1776.

Traité d'Equitation, par feu M. de Montfaucon de Rogles, Ecuyer ordinaire de la petite Ecurie du Roi, commandant l'Equipage de feu Monseigneur le Dauphin, à Paris, rue Dauphine, chez Claude-Antoine Jombert, fils aîné, Libraire du Roi pour le Génie et l'Artillerie, 1778.

Principes d'équitation et de cavalerie par le chevalier J.-B. de Boisdeffre, Paris, Magimel, 1803.

Histoire naturelle, Buffon (George-Louis Leclerc, comte de), [1749] 1804, t. IV, p. 7-85, édition P. Bernard, Paris, chez Crapart, Caille & Ravier.